

PLATEFORME DE TÉLÉDÉCLARATION DE L'AOC VENTOUX



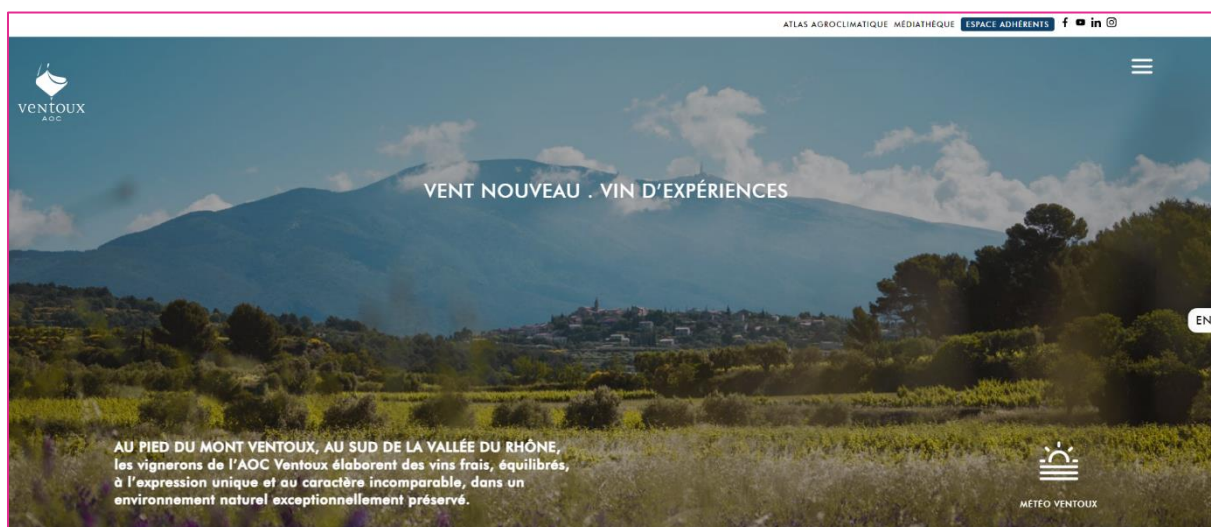
Mise à jour : 7 avril 2025

SOMMAIRE

1 - Connexion à mon espace adhérent.....	2
1.1 Je me connecte via Déclarvins.....	3
1.2 Je me connecte avec mes codes adhérents	3
2 - Données personnelles.....	4
2.1 Vérification de mes données	4
2.2 Changement du mot de passe	4
3 - Déclaration de Revendication (DREV).....	5
3.1 Je suis une Cave Particulière	5
3.2 Je suis une Cave Coopérative	12
3.3 Je suis un Négociant Vinificateur	14
4 - Déclaration d'Affectation Parcellaire (DAP)	15
4.1 Je suis une Cave Particulière	15
4.2 Je suis une Cave Coopérative	27
4.3 Je suis un apporteur de vendanges fraîches	30
5. Déclaration d'irrigabilité	31

1 - Connexion à mon espace adhérent

Accéder au site de l'AOC Ventoux : aoc-ventoux.com



Cliquez sur **ESPACE ADHERENTS** . La fenêtre suivante s'ouvrira :

Depuis votre Interpro (via VitiConnect):

CONNEXION VIA DÉCLARVINS

Première connexion :

S'il s'agit de votre première connexion, munissez vous de votre identifiant et du code de création à 4 chiffres qui vous ont été fournis.

CRÉER VOTRE COMPTE

1.1 Je me connecte via Déclarvins

Si vous possédez un compte Déclarvins, vous pouvez vous connecter directement avec vos codes en cliquant sur :

CONNEXION VIA DECLARVINS

1.2 Je me connecte avec mes codes adhérents

Vous devez cliquer sur **CREER VOTRE COMPTE** . Une nouvelle fenêtre apparaîtra :

Première connexion

Afin d'accéder à la plateforme de télédéclaration, veuillez remplir les champs suivants :

Identifiant ODG :

Code de création (fourni par l'ODG) :

Valider

Entrez les codes fournis par l'ODG puis validez.

Note : Si vous avez perdu vos codes, veuillez nous contacter pour qu'ils vous soient renvoyés.

2 - Données personnelles

2.1 Vérification de mes données



Cliquez sur **Habilitations** et vérifiez que toutes vos données (CVI, SIRET, adresse, email, téléphone...) sont exactes.

Vous pouvez modifier certaines informations.

Si vous ne pouvez pas les rectifier, veuillez nous contacter afin que nous puissions le faire.

2.2 Changement du mot de passe

En cliquant sur l'icône profil en haut à droite, vous pouvez modifier différentes données, ainsi que votre mot de passe.

Votre identifiant restera toujours le même lors de chaque connexion.

3 - Déclaration de Revendication (DREV)

La Déclaration de Revendication est à faire jusqu'au 31/12 de chaque année.

3.1 Je suis une Cave Particulière

Avant de commencer la saisie de votre DREV, il est impératif que vous ayez déjà déclaré votre déclaration de récolte (DR) sur Prodouane car la plateforme transfère votre DR vers la DREV automatiquement.



Vous cliquez sur **Déclarations**. Apparaît une nouvelle fenêtre « Eléments déclaratifs ».

Dans l'encadré « Revendication des produits », cliquez sur « Démarrer la télédéclaration », la fenêtre ci-dessous apparaît :

Avez-vous des certifications ?

Pour vous faciliter la saisie de cette DRev, merci de nous indiquer si vous revendez des volumes en :

☐ **Conventionnel**
☐ **Conversion en Bio**
☐ **HVE**
☐ **AB hors conversion**
☐ **Biodynamie hors conversion**

NB : Si vous êtes déjà certifié AB, veuillez cocher « AB hors conversion »
 Si vous êtes en cours de certification AB, veuillez cocher « Conversion en Bio »

Cochez les cases correspondant à votre certification et validez. S'en suit différents onglets :

➤ Le 1^{er} onglet **Entreprise** concerne les informations relatives à votre établissement. Merci de vérifier l'exactitude, puis cliquez sur « valider et continuer ».

1 Entreprise 2 DR 3 Superficies 4 Répartition du VCI 2020 5 Volumes AOP 6 Validation

Entreprise Données administratives, merci de les modifier en cas de changement

N° CVI	8412345678	Raison Sociale	Mme Vigneronne
N° SIRET	123 456 789 00012	Adresse	388 av Jean-Jaurès
		Commune	Carpentras
		Code Postal	84200
		Téléphone Bureau	06 01 02 03 04
		Téléphone Mobile	
		Email	vigneronne@vin-du-ventoux.com

Logement du vin (éditer)

Le vin est logé à la même adresse que l'entreprise

Changer les certifications que je déclare

- Le 2^{ème} onglet **DR** concerne votre Déclaration de Récolte, qui sera importée via Prodouane. En ayant déclaré votre DR au préalable sur Prodouane, les données de la déclaration seront automatiquement transférées et votre DREV sera ainsi pré-saisie.

Si le transfert échoue, la fenêtre ci-dessous apparaîtra. Pour continuer avec votre DR, vous pouvez tout de même importer le fichier de votre Déclaration de Récolte que vous aurez préalablement récupérée sur Prodouane.

Attention : seul un fichier Excel (format.xls) est accepté !

- Le 3^{ème} onglet **Superficies** reprend les superficies par produit et par couleur importées de votre DR.

La superficie est reportée automatiquement à la suite de votre DR si vous apportez tout en Cave Particulière.

Si vous êtes un apporteur mixte (CP + Coop ou CP + Vinif), vous aurez la possibilité de rectifier la surface dans le rectangle blanc correspondant.

Produit revendiqué avec sa couleur et sa classification.

Surfaces renseignées lors de votre DR.

1 Entreprise 2 DR 3 Superficies 4 Répartition du VCI 2022 5 Volumes AOP 6 Validation

Revendication 2023 de la superficie

	Déclaration de récolte	Déclaration de Revendication	
Produits revendiqués	Superficie récoltée totale (ha) ?	Superficie revendiquée (ha) ?	Possède du stock VCI ?
Ventoux Rouge Conventionnel	9.2608	9.2608	☐
Ventoux Rosé Conventionnel	1.00	1.00	☐
Ventoux Blanc Conventionnel	2.6693	2.6693	

+ Ajouter un produit

< Retourner à l'étape précédente

DR

Valider et continuer >

Vous pouvez ajouter un produit si celui-ci n'apparaît pas.

Permet de télécharger votre DR et de pouvoir comparer en cas de doute.

L'onglet n°3 est terminé. Vous passez à l'onglet suivant.

NB : Si vous possédez un VCI, veuillez nous contacter, nous établirons ensemble votre DREV.

- Le 4^{ème} onglet **Répartition de votre VCI** n'apparaîtra pas si vous n'avez pas eu de VCI l'année précédente. Le logiciel passera directement à l'onglet suivant.
- Le 5^{ème} onglet **Volumes AOP** concerne les volumes. Comme pour les surfaces, les données de la récolte sont reprises, et si tout le volume est apporté en CP, le volume se saisit automatiquement.

1 Entreprise	2 DR	3 Superficies	4 Répartition du VCI 2022	5 Volumes AOP	6 Validation
--------------	------	---------------	---------------------------	---------------	--------------

Revendication AOP

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte, SV11 ou SV12, lorsque nous avons pu déduire vos volumes sur place.
Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

Produits revendiqués	Déclaration de récolte				Déclaration de Revendication		
	Volume récolté total (L5) (hl) ?	Volume en cave part. (L9) (hl) ?	Vol. récolté net totale (L15) (hl) ?	Volume VCI constitué (L19) (hl) ?	Volume revendiqué net issu de la récolte (hl) ?	Volume revendiqué issu du VCI (hl) ?	Volume revendiqué net total (hl) ?
Ventoux Rouge	9.26 ha	324.00	324.00	315.00	hl	315.00	315.00 hl
Ventoux Rosé	1.00 ha	42.50	42.50	41.00	hl	41.00	41.00 hl
Ventoux Blanc	2.67 ha	119.00	119.00	115.00	hl	115.00	115.00 hl

[Retourner à l'étape précédente](#)
[recalculer les volumes](#)
[Valider et continuer](#)

Toutes les indications entre parenthèses correspondent aux lignes de votre DR.

Correspond à la Ligne 15 (L15) de votre DR sans les lies. Merci de vérifier que les volumes soient bien corrects. En cas d'erreur, nous vous invitons à effectuer les changements nécessaires dans les rectangles blancs.

Une fois toutes les modifications effectuées, cliquez sur recalculer les volumes, puis passez à la dernière étape en cliquant sur « **valider et continuer** ».

- Le 6^{ème} et dernier onglet **Validation** il vous reste juste à vérifier si tout est exact et à cliquer sur **Valider la déclaration** pour confirmer.

1 Entreprise
2 DR
3 Superficies
4 Répartition du VCI 2022
5 Volumes AOP
6 Validation

Validation de votre déclaration

Revendication AOC

Produits revendiqués		Superficie revendiquée (ha)	Volume millésime 2022 issu du VCI (hl)	Volume issu de la récolte 2023 (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Ventoux Rouge	34.01 hl/ha	9.2608 ha		315.00 hl	315.00 hl
Ventoux Rosé	41.00 hl/ha	1.00 ha		41.00 hl	41.00 hl
Ventoux Blanc	43.08 hl/ha	2.6693 ha		115.00 hl	115.00 hl
Total		12.9301 ha	0.00 hl	471.00 hl	471.00 hl

Retourner à l'étape précédente
PDF de la DRev
Valider la déclaration

Permet d'avoir le PDF de votre déclaration.

La déclaration est transmise directement à l'ODG qui se chargera de la vérifier et de la valider définitivement.

NB.1 : Il peut cependant arriver que vous rencontriez des messages comme ceux indiqués ci-dessous. Cela ne vous empêche pas de poursuivre votre télédéclaration, mais il est préférable de vérifier les points mentionnés.

NB.2 : Un seul point bloquant vous empêchera de continuer : si votre rendement dépasse le seuil autorisé.

Points bloquants

⚠ Ventoux Rouge : Vous revendiquez un volume supérieur à celui qui figure sur votre déclaration douanière en L15
⚠ Ventoux Rouge : Vous revendiquez une superficie supérieure à celle qui figure sur votre déclaration douanière en L4

Points de vigilance ?

⚠ Ventoux Rouge : Vous ne revendiquez pas le même volume que celui qui figure sur votre déclaration douanière en L15 (peut-être dû au complément de VCI ou un achat)

C'est FINI pour la DREV.

Visualisation de votre DR

Une fois votre DR importée vous pourrez la visualiser dans « **Déclarations, Eléments déclaratifs, Déclaration de Récolte, Visualiser la synthèse du document** ».

La fenêtre ci-dessous apparaîtra.

Déclaration de Récolte 2023

Déclaration importée le 10/12/2023

- Producteur Vinificateur (Cave Particulière) -

- CVI :

- SIRET :

Adresse :

Contact :

Détail par produit

Q Comparer les superficies avec la DAP

Produits	Rdmt L5-L16 L15	Lignes										
		L04	L04b	L05	L06	L07	L08	L09	L15	L16	L18	L19
Ventoux Blanc	46,46 hl/ha 46,46 hl/ha	1.5929 ha	1.5929 ha	77.00 hl	— hl	— hl	— hl	77.00 hl	74.00 hl	3.00 hl	— hl	— hl
Ventoux Rosé	27,93 hl/ha 27,93 hl/ha	1.8618 ha	1.8618 ha	54.00 hl	— hl	— hl	— hl	54.00 hl	52.00 hl	2.00 hl	— hl	— hl
Ventoux Rouge	48,35 hl/ha 48,35 hl/ha	4.9633 ha	4.9633 ha	248.00 hl	— hl	— hl	— hl	248.00 hl	240.00 hl	8.00 hl	— hl	— hl
Total		8.418 ha	8.418 ha	379.00 hl	0.00 hl	0.00 hl	0.00 hl	379.00 hl	366.00 hl	13.00 hl	0.00 hl	0.00 hl

Retour

PDF de la DR

Rendement

En cliquant sur « **comparer les superficies avec la DAP** », vous aurez la fenêtre ci-dessous, elle compare votre DR avec votre DAP 2024.

Comparaison des superficies entre la DAP et la DR 2023

Produits	Superficies issues de la DAP	Superficies issues de la DR
Ventoux	8.418 ha	8.418 ha

Retour

3.2 Je suis une Cave Coopérative

Vous devez suivre le processus destiné aux Caves Particulières, à la différence près que les douanes transmettent directement votre SV11 (pour le 2^{ème} onglet).

Visualisation de votre SV11

En cliquant sur « **Déclaration de Production** » et sur « **Visualiser la synthèse du document** ».

Eléments déclaratifs

Campagnes : 2023-2024 Changer

Veuillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

Déclaration de Production 2023

Votre déclaration a été récupérée depuis produane.

Visualiser la synthèse du document

Voir tous les documents

Revendication des produits 2023

Votre déclaration de revendication a été validée pour cette année.

Visualiser la déclaration

Voir tous les documents

Affect. parcelles de vos apporteurs 2023

Vous pouvez déclarer les affectations parcelaires de vos apporteurs.

Continuer à déclarer pour vos apporteurs

Vous pourrez visualiser la synthèse de votre SV11 ainsi que tous vos apporteurs.

Détail par produit

Déclassement SV11

Comparer les volumes avec les DR

Produits	Rdmt L15	Lignes										
		L04	L04b	L05	L06	L07	L08	L09	L15	L16	L18	L19
Ventoux Blanc	45,67 hl/ha	16.5083 ha	— ha	— hl	— hl	— hl	777.85 hl	— hl	754.50 hl	23.35 hl	— hl	— hl
Ventoux Rosé	37,84 hl/ha	33.5367 ha	— ha	— hl	— hl	— hl	1 308.48 hl	— hl	1 269.19 hl	39.29 hl	— hl	— hl
Ventoux Rouge	31,05 hl/ha	94.3074 ha	— ha	— hl	— hl	— hl	3 022.16 hl	— hl	2 928.22 hl	93.94 hl	— hl	— hl
Total		144.3524 ha	0.00 ha	0.00 hl	0.00 hl	0.00 hl	5 108.49 hl	0.00 hl	4 951.91 hl	156.58 hl	0.00 hl	0.00 hl

Ce document implique 53 apporteurs :

Retour

PDF de la SV11

Supprimer la SV11

Rendement

En flouté, la liste de tous les apporteurs pour cette SV11. Si un de vos apporteurs n'est pas habilité, celui-ci apparaîtra en noir.

Permet de comparer les différents volumes des apporteurs avec leur DR

Si vous cliquez sur « **comparer les volumes avec les DR** » la fenêtre suivante apparaît :

Tableau de vérification SV11 2023

 [Nom du coopérateur] - [Adresse] - [CVI] : [CVI] - SIRET : [SIRET]				
Adresse : [Adresse] (FR) Contact : [Contact] / [Téléphone]				
Produit	Volumes issus de la SV	Volumes issus de la DR	Différence	Détails
Ventoux Rosé	14	14.35	0.35	
Ventoux Rouge	2805.06	2755.38	49.68	
Ventoux Blanc	325.97	334.73	8.76	

← Retour

Ce sont les différences qu'il y a entre votre SV11 et les DR déclarées par vos coopérateurs.

Cliquez ici pour visualiser l'erreur.

Tableau de vérification SV11 2023

 [Nom du coopérateur] - [Adresse] - [CVI] : [CVI] - SIRET : [SIRET]				
Adresse : [Adresse] (FR) Contact : [Contact] / [Téléphone]				
Produit	Volumes issus de la SV	Volumes issus de la DR	Différence	Détails
Ventoux Rosé	14	14.35	0.35	
[Nom du coopérateur] - [CVI] : [CVI]	14	14.35	0.35	
Ventoux Rouge	2805.06	2755.38	49.68	
Ventoux Blanc	325.97	334.73	8.76	

← Retour

Ici le nom du coopérateur et son CVI.

C'est la différence de volume entre la SV11 et la DR du coopérateur à vérifier.

3.3 Je suis un Négociant Vinificateur

Vous aurez l'interface ci-dessous et ne posséderez que 2 encadrés.

Vous devez suivre le processus destiné aux Caves Particulières également, à la différence près que les douanes transmettent directement votre SV12 (pour le 2^{ème} onglet).

Eléments déclaratifs

Campagnes : Courante Changer

Veillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

Déclaration de Production 2024

Votre déclaration n'a pas encore été récupérée. Pour la récupérer il vous suffit de démarrer la télédéclaration de votre déclaration de Revendication.

[Voir tous les documents](#)

Revendication des produits 2024

Votre déclaration de revendication viticole pour cette année n'a pas encore été déclarée.

[Démarrer la télédéclaration](#)

[Voir tous les documents](#)

Visualisation de votre SV12

Déclaration SV12 2023

Déclaration importée le 10/12/2023

- Négociant Vinificateur - CVI : - SIRET :
Adresse :
Contact :

Détail par produit

Comparer les volumes avec les DR

Produits	Rdmt L15	Lignes										
		L04	L04b	L05	L06	L07	L08	L09	L15	L16	L18	L19
Ventoux Blanc	43,94 hl/ha	7.3964 ha	— ha	— hl	— hl	— hl	— hl	— hl	325.97 hl	— hl	— hl	— hl
Ventoux Rosé	49,77 hl/ha	0.2813 ha	— ha	— hl	— hl	— hl	— hl	— hl	14.00 hl	— hl	— hl	— hl
Ventoux Rouge	37,55 hl/ha	74.6946 ha	— ha	— hl	— hl	— hl	— hl	— hl	2 805.06 hl	— hl	— hl	— hl
Total		82.3723 ha	0.00 ha	0.00 hl	0.00 hl	0.00 hl	0.00 hl	0.00 hl	3 145.03 hl	0.00 hl	0.00 hl	0.00 hl

Ce document implique 18 apporteurs :

[Retour](#)[PDF de la SV12](#)[Supprimer la SV12](#)

Vous avez la même interface que les Caves Coopératives, vous pouvez donc suivre la même démarche destinée aux SV11 (« [Visualisation de votre SV11](#) »).

4 - Déclaration d'Affectation Parcellaire (DAP)

La Déclaration d'Affectation Parcellaire doit être effectuée avant le **15 mai de chaque année**.

Avant de commencer, assurez-vous que votre CVI est à jour auprès des douanes, car la plateforme importe automatiquement toutes vos parcelles à partir de votre CVI.

4.1 Je suis une Cave Particulière

Avant de débiter la déclaration DAP : cliquez sur « Parcellaire » puis « Mettre à jour via Prodouane » (encadré orange).

Vous cliquez ensuite sur **Déclaration** . Une nouvelle fenêtre « Eléments déclaratifs » apparaît.

Eléments déclaratifs

Campagnes : Courante ▼ Changer

Vous devez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

Déclaration de pieds manquants 2024

Vous avez déjà validé votre déclaration de pieds manquants

Visualiser

Voir tous les documents

Déclaration de Récolte 2024

Votre déclaration a été récupérée depuis prodouane.

Visualiser la synthèse du document

Voir tous les documents

Revendication des produits 2024

Votre déclaration de revendication a été validée pour cette année.

Visualiser la déclaration

Voir tous les documents

Déclarations d'irrigation 2025

Cette déclaration s'appuie sur l'affectation parcellaire qui n'a pas encore été saisie et approuvée pour la période 2025.

Voir tous les documents

Déclaration d'affectation parcellaire 2025

Identifier ou mettre à jour l'affectation de vos parcelles

Déclarer la télédéclaration

Voir tous les documents

Dans l'encadré « Déclaration d'affectation parcellaire 2025 », cliquez sur « Déclarer la télédéclaration ».

La fenêtre ci-dessous apparait avec différents onglets :

Déclaration du Parcellaire

- Le 1^{er} onglet **Exploitation**, vérifiez l'exactitude des données, puis cliquez sur « Continuer ».

The screenshot shows a web form titled 'Exploitation' with a subtitle 'Merci de mettre vos données à jour en cas d'erreur ou de modification'. At the top, there are three tabs: '1 Exploitation' (active), '2 Affectations', and '3 Validation'. The form contains several input fields for user information: 'N° CVI', 'N° SIRET', 'Raison Sociale', 'Adresse', 'Commune' (pre-filled with 'MORMOIRON'), 'Code Postal' (pre-filled with '84570'), 'Téléphone Bureau', 'Téléphone Mobile', and 'Email'. At the bottom, there are three buttons: 'Retourner à mon espace' (with a left arrow), 'Modifier', and 'Continuer' (with a right arrow).

- Le 2^{ème} onglet **Affectations**, toutes vos parcelles enregistrées dans votre CVI apparaissent et sont repertoriées par commune.

Lieu d'affectation des parcelles.

Pour affecter toutes les parcelles d'une commune en Ventoux, cliquez sur la case correspondante.

Totale ou Partielle : selon que vous affectez la totalité de la parcelle ou seulement une partie, l'affectation se fait automatiquement.

1 Exploitation

2 Affectations

3 Validation

Affectation de vos parcelles

Les parcelles listées ci-dessous sont reprises l'identification du 10/02/2025, elles sont affectables par destination.

Toutes les parcelles affectées issues de la déclaration de la précédente campagne n'ont pas pu être reprises, il est conseillé de vérifier l'ensemble des parcelles affectées.

🏠 Cave particulière

BEDOIN

☒ Toutes les parcelles de cette commune

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. totale (ha)	Surf. dédiée (ha)	Affectée?	Affectation
BEDOIN	LES MARCOTTS	E / 606	GRENACHE BLANC B	2012-2013	0,6960	0.696	☐	Totale
BEDOIN	LES MARCOTTS	E / 610	GRENACHE BLANC B	2012-2013	0,0905	0.0905	☐	Totale
BEDOIN	SAINT BLAISE	E / 1302	CARIGNAN N	1975-1976	0,4200	0.42	☐	Totale
BEDOIN	SAINT BLAISE	E / 1302	GRENACHE N	1975-1976	1,2180	1.218	☐	Totale
Total BEDOIN						0.0000	0	

La commune d'affectation

Cépage attribué aux différentes parcelles.

Si vous n'affectez pas la totalité de la parcelle, vous pouvez rectifier la surface dans les différentes cases.

Pour affecter une parcelle individuellement, cliquez sur l'encadré dédié.

Parcelle non affectée en Ventoux

FLASSAN	LES MARCOTTS	A / 370	CINSAUT N	1975-1976	0,1200	0.12	☐	Totale
FLASSAN	LES MARCOTTS	A / 370	GRENACHE N	1975-1976	0,4145	0.4145	☒	Totale

Parcelle affectée en Ventoux

SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS Toutes les parcelles de cette commune

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. totale (ha)	Surf. dédiée (ha)	Affectée?	Affectation
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS		3 / 00	GRENACHE N		0,5800	0,58	☒	Partielle
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS		1 / 00	SYRAH N		0,4190	0,419	☒	Partielle
Total SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS						0,9990	2	

[Retourner à l'étape précédente](#)
[Enregistrer en brouillon](#)
[Continuer](#)

Si vous n'avez pas terminé, enregistrez votre progression pour la reprendre plus tard.

Total des Ha attribués en Ventoux pour la commune indiquée.

Nombre total de parcelles concernées en Ventoux pour la commune indiquée.

Une fois toutes vos parcelles vérifiées, cliquez sur [Continuer](#).

NB.1 : Pour les Caves Particulières qui apportent chez un vinificateur ou une cave coopérative ou parfois les deux, veillez à bien affecter vos parcelles au bon établissement.

En cliquant soit sur « Cave particulière », soit sur « *nom de la cave coopérative* » ou « *le nom du vinificateur* ».

1 Exploitation 2 **Affectations** 3 Validation

Affectation de vos parcelles

Les parcelles listées ci-dessous sont reprises l'identification du 17/02/2025, elles sont affectables par destination.

Toutes les parcelles affectées issues de la déclaration de la précédente campagne n'ont pas pu être reprises, il est conseillé de vérifier l'ensemble des parcelles affectées.

[Cave particulière](#)
[SEA LES VIGNERONS DE ST-JANES COOPÉRATIVE](#)
[CAROMB VINICOTECH](#)

CAROMB Toutes les parcelles de cette commune

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. totale (ha)	Surf. dédiée (ha)	Affectée?	Affectation
CAROMB		3 / 00	GRENACHE N		0,6785	0,6785	☐	Totale
CAROMB		1 / 00	MOURVEDRE N		0,2700	0,27	☐	Totale

Dans cet encadré, les différentes destinations pour lesquelles vous pouvez attribuer vos parcelles.

Le petit encadré gris vous indique où vous affectez vos parcelles.

Vous commencerez automatiquement par la cave particulière, une fois validé, l'onglet se mettra sur le deuxième onglet et ainsi de suite.

Vous devez impérativement faire vos 2 ou 3 onglets pour valider votre déclaration des parcelles.

NB.2 : Si une destination n'apparaît pas, contactez-nous afin que nous fassions les changements nécessaires.

NB.3 : il serait préférable que vous saisissiez vous-même les différents onglets, y compris ceux attribués à la cave coopérative, afin d'éviter toute erreur.

Le 3^{ème} onglet **Validation** c'est le récapitulatif de votre déclaration, une fois vérifiée, cliquez sur « Valider votre déclaration ».

Validation de votre déclaration

Dénomination CRESTET

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Superficie affectée (ha)	Affectation	Destination
CRESTET			SYRAH N		1,0570	Totale	Cave particulière
CRESTET			GRENACHE N		0,1631	Totale	
Total des 2 parcelles de CRESTET					1,2201		
Surface affectable totale des 2 parcelles sélectionnées					1,2201		

Observations :

[Retourner à l'étape précédente](#)
[Prévisualiser](#)
[Valider votre déclaration](#)

Total de vos parcelles affectées en Ventoux.

La destination de vos parcelles.

Une fenêtre de confirmation apparaît.

Vous devez maintenant déclarer les pieds manquants et les parcelles irrigables pour que votre DAP soit validée en totalité.

Confirmation de votre déclaration parcellaire

Déclarations 2025 relatives à vos parcelles

☒ Affectation parcellaire
Déclaration validée le 11/02/2025

☐ Pieds manquants
Démarrer la déclaration

☐ Irrigation
Démarrer la déclaration

Déclaration d'affectation parcellaire

Télédéclaration validée le 11/02/2025

Vos affectations ont bien été enregistrées

Les parcelles mises en valeur pourrait rencontrer des problèmes de dénomination déclarée au CVI.

Pour continuer, cliquez sur « Démarrer la déclaration » des pieds manquants.

Une nouvelle fenêtre apparaît avec de nouveau 4 onglets :

Déclaration des pieds manquants

- Le 1^{er} onglet **Exploitation**, comme précédemment, vous devez vérifier votre exploitation.
Puis cliquez simplement sur **Continuer**.

1 Exploitation 2 Sélection des parcelles 3 Déclaration des manquants 4 Validation

Exploitation

Merci de mettre vos données à jour en cas d'erreur ou de modification

N° CVI [redacted]
N° SIRET [redacted]
Raison Sociale [redacted]
Adresse [redacted]
Commune MORMOIRON
Code Postal 84570
Téléphone Bureau [redacted]
Téléphone Mobile [redacted]
Email [redacted]

☒ Je n'ai pas de parcelle avec plus de 20% de pieds manquants

Retourner à mon espace Modifier Continuer

NB : si vous n'avez pas de parcelle avec plus de 20% de pieds manquants, cliquez sur le petit encadré, vous passerez directement au 4ème onglet (voir celui-ci plus bas).

- 2^{ème} onglet **Sélection des parcelles** : vous ne déclarez que les parcelles avec plus de 20% de pieds manquants. Cochez les parcelles concernées, puis cliquez sur **Continuer**

1 Exploitation
2 Sélection des parcelles
3 Déclaration des manquants
4 Validation

Parcelles de votre exploitation

Merci d'indiquer vos parcelles ayant des pieds manquants ou morts en cliquant sur la ligne de la parcelle concernée.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les parcelles avec moins de 20% de pieds manquants.
☒ Je n'ai pas de parcelle avec plus de 20% de pieds manquants

FLASSAN ✔ Toutes les parcelles de cette commune ont des pieds morts ou manquants

Lieu-dit	Section	N° parcelle	Produit	Année plantat°	Surface (ha)	Pieds morts ou manquants ? (si + de 20%)
VENTOUX	A	1	Ventoux SYRAH N	1985-1988	0,2000	☒
VENTOUX	A	2	Ventoux VIOGNIER B	1985-1987	0,2000	☐
VENTOUX	A	3	Ventoux SYRAH N	1985-1988	0,2000	☐
VENTOUX	A	4	Ventoux GRENACHE N	1985-1988	0,2000	☐
VENTOUX	A	5	Ventoux GRENACHE N	1985-1988	0,2000	☐
VENTOUX	A	6	Ventoux GRENACHE N	1985-1988	0,2000	☐
VENTOUX	A	7	Ventoux GRENACHE N	1985-1988	0,2000	☐
VENTOUX	A	8	Ventoux GRENACHE N	1985-1988	0,2000	☐
VENTOUX	A	9	Ventoux CARMIGNAN N	1985-1988	0,2000	☐
VENTOUX	A	10	Ventoux CARMIGNAN N	1985-1988	0,2000	☐

Retourner à l'étape précédente
Enregistrer en brouillon
Continuer >

En cliquant, cela sélectionne la parcelle et inversement.

Pieds morts ou manquants supérieur à 20%, la ligne et le petit encadre sont verts pour vous notifier que vous l'avez sélectionné.

- 3^{ème} onglet **Déclaration des manquants** : seules les parcelles sélectionnées précédemment apparaîtront, vous devez indiquer le pourcentage de pieds manquants pour chaque parcelle.

1 Exploitation
2 Sélection des parcelles
3 **Déclaration des manquants**
4 Validation

Pieds morts ou manquants sur votre exploitation

Merci d'indiquer la densité et le % de pied manquant

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les parcelles avec moins de 20% de pieds manquants. Si vous n'avez aucune parcelle concernée, vous pouvez aller directement à la validation.

FLASSAN

Lieu-dit	Section / N° parcelle	Produit	Année plantat°	Surf. (ha)	Densité	% de pieds manquants
		Ventoux SYRAH N		0,4995	3623	40.00 %

Retourner à l'étape précédente
Enregistrer en brouillon
Continuer

La densité se calcule automatiquement.

Vous devez inscrire le pourcentage

Cliquez sur **Continuer** .

- 4^{ème} onglet **Validation** : vérifiez le récapitulatif et cochez les trois cases d'engagement. Cliquez ensuite sur **Valider votre déclaration** puis « Confirmer ».

1 Exploitation 2 Sélection des parcelles 3 Déclaration des manquants 4 **Validation**

Validation de votre déclaration de pieds manquants

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Produit	Année plantat°	Surf. (ha)	Densité	% de pieds manquants
FLASSAN			Ventoux SYRAH N		0,4995	3623	40,00 %
Total superficie					0,4995		

Je m'engage à :

- ☐ Ne pas produire le rendement maximal sur les parcelles déclarées ayant des pieds manquants
- ☐ Ne pas faire de VCI sur les parcelles déclarées ayant des pieds manquants
- ☐ À envoyer ce document à mes unités de vinification pour les coopérateurs et les vendeurs de vendange fraîche

Observations :

[← Retourner à l'étape précédente](#)
[Prévisualiser](#)
[Valider votre déclaration](#)

Cliquez sur les trois petites cases pour accepter les différents engagements.

Déclarations 2025 relatives à vos parcelles

☒ Affectation parcellaire
Déclaration validée le 11/02/2025

☒ Pieds manquants
Déclaration validée le 11/02/2025

☐ Irrigation
Démarrer la déclaration

Téledéclaration validée le 11/02/2025

Déclaration de pieds morts ou manquants

Vos informations ont bien été enregistrées

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Produit	Année plantat°	Surf. (ha)	Densité	% de pieds manquants
Total superficie					0,0000		

[← Retour](#)
[Visualiser](#)

La déclaration des pieds manquants est validée.

Cliquez sur « Démarrer la déclaration » pour passer à l'étape suivante.

Une nouvelle fenêtre apparaît avec 4 onglets différents :

Déclaration des parcelles irrigables

- 1^{er} onglet **Exploitation** : comme pour les fois précédentes, vérifiez les informations et cliquez sur « continuer ».
- 2^{ème} onglet **Sélection des parcelles irrigables** : vos parcelles apparaissent, cochez les parcelles irrigables puis cliquez sur « Continuer ».

1 Exploitation 2 Sélection des parcelles irrigables 3 Déclaration des parcelles irrigables 4 Validation

Parcelles irrigables sur votre exploitation

Merci d'indiquer vos parcelles irrigables en cliquant sur la ligne de la parcelle concernée.

FLASSAN ☑ Toutes les parcelles de cette commune sont irrigables

Lieu-dit	Section	N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surface (ha)	Irrigable ?
Ventoux SYRAH N			Ventoux SYRAH N		0,4995	☒
Ventoux VIOGNIER B			Ventoux VIOGNIER B		0,2630	☒
Ventoux SYRAH N			Ventoux SYRAH N		0,3540	☐
Ventoux GRENACHE N			Ventoux GRENACHE N		0,0095	☐
Ventoux GRENACHE N			Ventoux GRENACHE N		0,7325	☐
Ventoux GRENACHE N			Ventoux GRENACHE N		0,4145	☐
Ventoux GRENACHE N			Ventoux GRENACHE N		0,0725	☐
Ventoux GRENACHE N			Ventoux GRENACHE N		0,0090	☐
Ventoux CARIIGNAN N			Ventoux CARIIGNAN N		0,4233	☐
Ventoux CARIIGNAN N			Ventoux CARIIGNAN N		0,4567	☐

[◀ Retourner à l'étape précédente](#) [Enregistrer en brouillon](#) [Continuer ▶](#)

Parcelles irrigables

- 3^{ème} onglet **Déclaration des parcelles irrigables** : vous devez sélectionner le type de matériel utilisé ainsi que la ressource.

1 Exploitation 2 Sélection des parcelles irrigables 3 Déclaration des parcelles irrigables 4 Validation

Parcelles irrigables sur votre exploitation

Merci d'indiquer le type de matériel et de ressource utilisés sur chaque parcelle irrigable

FLASSAN

Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. (ha)	Type de matériel	Type de ressource	Dupliquer les types
		Ventoux SYRAH N		0,4995	Saisir un matériel ▼	Saisir une ressource ▼	↓
		Ventoux VIOGNIER B		0,2630	Saisir un matériel ▼	Saisir une ressource ▼	↓

[◀ Retourner à l'étape précédente](#)
[Enregistrer en brouillon](#)
[Continuer >](#)

Vous devez noter le type de matériel utilisé pour l'irrigation.

Dans le menu déroulant, vous trouverez des suggestions telles que « Goutte à goutte », « Canon », « Système enterré », etc.

Cependant, vous pouvez ajouter un autre type de matériel en cliquant dessus.

Vous devez choisir la ressource allouée à votre irrigation (Canal de Carpentras, Canal de Provence, Forage...)

Si toutes vos parcelles utilisent le même matériel et la même ressource, utilisez la fonction d'auto-remplissage.

Cliquez sur **Continuer** pour la dernière étape.

- 4^{ème} onglet **Validation** : c'est le récapitulatif de votre déclaration , vérifiez et cliquez sur « Valider votre déclaration ».

Déclarations / EARL POIGNANT (00109101) / Parcellaire Irrigable de 2025-2026

① Exploitation ② Sélection des parcelles irrigables ③ Déclaration des parcelles irrigables ④ **Validation**

Validation des parcelles irrigables sur l'exploitation

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. (ha)	Type de matériel	Type de ressource
FLASSAN			Ventoux SYRAH N		0,4995	Goutte à goutte	Canal de Carpentras
FLASSAN			Ventoux VIOGNIER B		0,2630	Goutte à goutte	Canal de Carpentras
Total superficie					0,7625		

Observations :

[← Retourner à l'étape précédente](#)
[Prévisualiser](#)
[Valider votre déclaration](#)

Vous avez terminé.

4.2 Je suis une Cave Coopérative

Une mise à jour du parcellaire de vos apporteurs sera effectuée chaque année avant votre déclaration.

Si toutefois certains changements n'étaient pas appliqués, merci de nous en informer afin que nous puissions procéder à une réactualisation (nous pouvons gérer les mises à jour au cas par cas).

Voici votre interface, cliquez sur « Déclarer pour vos apporteurs ».

Eléments déclaratifs

Campagnes : Courante ▼ Changer

Veillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

Déclaration de Production 2024

Votre déclaration a été récupérée depuis prodouane.

Visualiser la synthèse du document

Saisir la déclaration

Voir tous les documents

Revendication des produits 2024 ✓

Votre déclaration de revendication a été validée pour cette année.

Visualiser la déclaration

Voir tous les documents

Affect. parcellaires de vos apporteurs 2025

Vous pouvez déclarer les affectations parcellaires de vos apporteurs.

Déclarer pour vos apporteurs

Cliquez sur **Continuer**.

Récupération des apporteurs depuis votre SV11

En continuant vos apporteurs vont être récupérés depuis votre SV11.

Retour Continuer

Une nouvelle fenêtre s'ouvre avec 2 onglets.

- 1^{er} onglet **Adhérents** : la liste de tous vos coopérateurs apparaît. Vous devez vérifier s'ils font toujours partie de votre cave. Si ce n'est plus le cas, cliquez sur la case **Adhérent**. Celle-ci sera remplacée par **Démisionnaire**.

Il est possible d'ajouter un coopérateur qui ne figure pas sur votre liste.

On vous demandera son CVI pour l'intégrer à cette dernière.

	Provenance	CVI	Nom
☐ Adhérent	SV11		ETABLISSEMENT-00016401
☐ Adhérent	SV11		ETABLISSEMENT-00160301
☐ Démissionnaire	SV11		ETABLISSEMENT-00129501
☐ Adhérent	SV11		ETABLISSEMENT-00049701
☐ Adhérent	SV11		ETABLISSEMENT-00111101
☐ Adhérent	SV11		ETABLISSEMENT-00132701
☐ Démissionnaire	SV11		ETABLISSEMENT-00158701

Toujours adhérent dans votre cave coop

Ne fait plus partie de la cave coop

CVI de votre coopérateur

Nom et prénom du coopérateur

Etape suivante

NB 1 : Ceux qui ne vous ont rien apporté cette année mais qui restent adhérents doivent rester cochés.

NB 2 : Pensez à envoyer à l'ODG les retraits d'habilitation pour vos coopérateurs démissionnaires s'ils ont cessé leur activité en totalité.

Cliquez sur « valider et continuer ».

➤ 2^{ème} onglet : Saisie des affectations parcellaires, tous les adhérents non démissionnaire vont apparaître.

Numéro de CVI du coopérateur

La DAP a bien été complétée.

1 Adhérents 2 Saisies des affectations parcellaires

Déclarations des apporteurs - Campagne 2025/2026

Vous avez 152 coopérateurs

Rechercher dans la liste par nom, cvi ou statut

CVI	Nom	Affectation	Manquant	Irrigable
ETABLISSEMENT-00016401		Voir la déclaration ✓	Voir la déclaration ✓	Voir la déclaration ✓
ETABLISSEMENT-00160301		Saisir la déclaration Pas cette année		
ETABLISSEMENT-00049701		Saisir la déclaration Pas cette année		
ETABLISSEMENT-00002601		Saisir la déclaration Pas cette année		
ETABLISSEMENT-00005301		Continuer la déclaration		

Nom du Coopérateur

Si vous avez commencé votre déclaration et que vous ne l'avez pas terminée, cliquez sur « continuer la déclaration »

Pour débiter, cliquez sur « Saisir la déclaration ».

S'il ne vous a rien apporté cette année, cliquez tout simplement sur « Pas cette année » pour passer à l'étape suivante.

Pour les différentes étapes, reportez-vous aux caves particulières [page 16](#) et suivre le même déroulé.

Une fois toutes les étapes terminées (Affectation, Manquant, Irrigable) pour tous vos coopérateurs, vous pouvez télécharger le fichier de toutes les parcelles validées en cliquant sur « Export CSV des affectations validées ».

8400401800	SCEA RAME FRERES ETABLISSEMENT-00111101	Saisir la déclaration Pas cette année		
8407001180	SCEA VEVE PIERRE ETABLISSEMENT-00132701	Saisir la déclaration Pas cette année		

Retour Export CSV des affectations validées

Vous avez terminé.

Si un coopérateur apporte dans plusieurs caves coopératives, sa validation ne sera effectuée que lorsque toutes les caves coopératives auront été saisies. Cela apparaîtra en vert uniquement à ce moment-là.

4.3 Je suis un apporteur de vendanges fraîches

Le processus à suivre est identique à celui des caves particulières.

Veuillez-vous référer à la [page 16](#) de celles-ci pour commencer votre déclaration.

Assurez-vous que votre vinificateur est bien répertorié et attribuez-lui les parcelles appropriées.

Si ce n'est pas le cas, veuillez nous contacter afin que nous puissions effectuer les modifications nécessaires.

Au début de votre déclaration, le premier onglet sera intitulé « Cave particulière » qui ne vous concerne pas. Vous pouvez juste cliquer sur « continuer » en bas à droite et passer directement à l'onglet suivant celui de votre vinificateur.

1 Exploitation 2 Affectations 3 Validation

Affectation de vos parcelles

Les parcelles listées ci-dessous sont reprises l'identification du 19/03/2025, elles sont affectables par destination.

[Cave particulière](#)

MAZAN Toutes les parcelles de cette commune

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. totale (ha)	Surf. dédiée (ha)	Affectée?	Affectation
MAZAN		C /	CARIGNAN N		1,5000	1.50	☐	Totale
MAZAN		C /	SYRAH N		0,9400	0.94	☐	Totale

1 Exploitation 2 Affectations 3 Validation

Affectation de vos parcelles

Les parcelles listées ci-dessous sont reprises l'identification du 19/03/2025, elles sont affectables par destination.

[Cave particulière](#)

MAZAN Toutes les parcelles de cette commune

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. totale (ha)	Surf. dédiée (ha)	Affectée?	Affectation
MAZAN		C /	CARIGNAN N		1,5000	1.50	☐	Totale
MAZAN		C /	SYRAH N		0,9400	0.94	☐	Totale

1^{er} onglet : Cave particulière, cela ne vous concerne pas.

2^{ème} onglet : vinificateur

5. Déclaration d'irrigabilité 2025

En cours – fera l'objet d'un nouvel envoi du Guide de la plateforme AOC Ventoux.